

Adaptation des missions à la mer des navires de la flotte de station de la FOF armée par le CNRS dans le cadre de la crise sanitaire

30 Octobre 2020

Comme l'a explicité le Premier ministre, « les activités de recherche doivent se poursuivre, en télétravail quand c'est possible, mais également en présentiel quand cela ne l'est pas ». Il est essentiel que les activités du CNRS et la vie scientifique se poursuivent dans ce cadre, et le maintien des missions des navires de la flotte de station de la FOF est un élément important des activités scientifiques des laboratoires et observatoires. Toutefois comme l'ensemble des activités nécessitant un présentiel des agents, elle doit se faire dans des conditions qui privilégient avant tout la sécurité des personnes, à terre et embarquées, et dans un souci d'efficacité des activités conduites par la flotte.

Les missions de terrain sont maintenues. Les missions en mer des navires de la flotte côtière sous armement de la DT-INSU entrent dans ce cadre sous réserve des vérifications nécessaires à leur bon déroulement et de la garantie des mesures sanitaires permettant de protéger les personnes et limiter la reprise de l'épidémie. Ceci implique notamment un contrôle strict du nombre de personnes embarquant, marins et personnel d'appui scientifique et un respect des gestes barrières (port d'un masque et de protections corporelles, distanciation sociale) qui doivent rester la règle à bord des bateaux.

Le CNRS, propriétaire et armateur des bateaux de la flotte de station de la FOF, décide que pour la période de confinement qui débute le vendredi 30 octobre 2020 et se termine le 01 décembre 2020 des restrictions d'effectif sont mises en place à bord des navires.

Durant cette nouvelle période de confinement, les marins de la DT pourront embarquer sur les bateaux de la flotte de station de la FOF dans la limite de 4 marins, idéalement réduite à 2 chaque fois que cela est possible.

- Pour les missions recherches et observations, un maximum de trois personnels d'appui scientifique (Chercheur en enseignant chercheurs, ITA et BIATS..., étudiant en thèse, post-doc) pourra embarquer en plus des marins nécessaires aux opérations scientifiques.
- Concernant les missions d'enseignement, un projet de campagne précisant les travaux à réaliser à bord et incluant les effectifs embarqués sera transmis par le chef de mission à l'armement de la DT INSU au minimum 5 jours ouvrables avant le début la mission.
Ce programme de campagne fera l'objet d'une validation par l'armement en terme d'effectif embarqué à bord du navire

L'activité des plongeurs entre dans ce cadre : ils ne sont bien sûr pas concernés par les gestes barrière durant la plongée elle-même, mais leur embarquement vers la zone de plongée devra respecter les règles énoncées ci-dessus,

Par ailleurs les besoins et l'activité spécifique des plongeurs à terre devra être conduite dans le respect absolu des conditions sanitaires et des gestes barrière.

Ce maintien de l'activité ne sera mis en œuvre que sous réserve du respect absolu des conditions préconisées par les hébergeurs responsables des laboratoires de rattachement des navires et personnels, et de l'avis préalable des employeurs.

Au cas où ces nouvelles dispositions conduiraient à devoir faire des choix entre missions, les priorités suivantes seront mises en œuvre après instruction scientifique et technique par les CLE, les Directeurs des Observatoires des Sciences de l'Univers (OSU) et Stations Marines ou leurs représentants en collaboration avec l'armement de la Division Technique du CNRS/INSU gestionnaire des navires de station

1. La continuité des services nationaux d'observation (SNO)
2. Les programmes qui permettent aux doctorants de réaliser leurs travaux
3. Les contrats de recherche engagés, avec ressources RH ou financières non reportables.